

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-HYACINTHE**

PROJET DE RÈGLEMENT

**RÈGLEMENT NUMÉRO 351-4 ABROGEANT LE
RÈGLEMENT NUMÉRO 351 RELATIF AUX PLANS
D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE)**

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 351 relatif aux plans d'aménagement d'ensemble (PAE)* adopté par la Ville de Saint-Hyacinthe le 15 novembre 2010 ;

CONSIDÉRANT que le Conseil juge opportun d'abroger le Règlement numéro 351 dans le cadre de l'adoption de la refonte réglementaire ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été régulièrement donné lors de la séance tenue par le Conseil le 4 mai 2026 ;

CONSIDÉRANT que le Conseil a déposé et approuvé le projet du présent règlement tel qu'il appert à la résolution numéro 26-XXX, adoptée le 4 mai 2026 ;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation sur ce projet a été tenue le 21 mai 2026 ;

EN CONSÉQUENCE, le Conseil décrète ce qui suit :

1. Le *Règlement numéro 351 relatif aux plans d'aménagement d'ensemble (PAE)* est abrogé.
2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 15 juin 2026.

Le Maire,

André Beauregard

La Greffière,

Rebecca Monaco